

Réaction d'Anne Hidalgo à la décision de la Cour suprême du Pakistan d'examiner l'appel d'Asia Bibi

« Je me félicite de la décision de la Cour suprême du Pakistan, qui a décidé ce matin d'examiner le pourvoi en appel d'Asia Bibi contre sa condamnation à mort pour blasphème, prononcée en 2010.

Citoyenne d'honneur de la Ville de Paris, Asia Bibi a, comme c'est le cas depuis son arrestation, catégoriquement réfuté les charges pesant contre elle. Elle maintient n'avoir jamais blasphémé et estime être victime d'une vengeance personnelle sans lien avec la religion.

Il est indispensable qu'elle accède désormais à un procès équitable permettant aux droits de la défense et à l'indépendance des juges de s'exercer pleinement, sans pressions et menaces des fondamentalistes.

Tout en reconnaissant naturellement aux États souverains le droit de légiférer sur les questions de liberté religieuse, je tiens à réaffirmer mon opposition résolue à la peine de mort et espère que la Cour suprême du Pakistan annulera la condamnation d'Asia Bibi. Celle-ci sera alors la bienvenue avec sa famille, s'ils le souhaitent, à Paris. »

Anne Hidalgo
Maire de Paris